



**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

**Le 14 janvier 2019**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. le Maire Robert Bérubé

MM les Conseillers Nicholas Ouellet  
Alain Desjardins  
Pierre Lachaine  
Sarto Dubé  
René Royer

Monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général est également présent.

Nous procédons à l'enregistrement de la présente réunion en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 19 h 30 et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

**01.01.19**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Maire présente l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2018 et suivis
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2018 et suivis
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 et suivis
6. Trésorerie
  - Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
7. Adoption du règlement no 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
8. Adoption du règlement no 339 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2019
9. Centrale 911 CAUREQ versus CAUCA
10. Politique de Gestion du personnel
11. Modification de poste
12. Modification à la résolution no 216.11.18 (Offre d'achat de Team Lebel Racing M. Janathan Lebel)
13. Nomination d'un substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest en remplacement du conseiller Nicholas Ouellet
14. Changement de signataire de la démarche MADA
15. Demande de permis de rénovation pour le 250 256, boulevard Bégin
16. Correspondance
17. Nouvelles Affaires
  - 17.1 Embauche de la coordonnatrice en loisir municipal

- 17.2 Facture Parcours Fil Rouge Inc.
- 17.3 Emploi d'été Canada
- 17.4 Embauche temporaire pour l'animation hebdomadaire et programmation du FOCUS
- 17.5 Transaction du 13-31 Saint-Louis
- 18. Période de questions
- 19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles Affaires » ouvert.

**02.01.19            3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

**03.01.19            4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 décembre 2018 à 20 h soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

**04.01.19            5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018 à 19 h soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits et sans suivi à faire.

**6. TRÉSORERIE**

**05.01.19            APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser le directeur général à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

Les dépenses incompressibles, les prélèvements et les comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2018, totalisant une somme de **118 265.74 \$**, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal.

**06.01.19            7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 338 PORTANT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**ATTENDU QUE** l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

**ATTENDU QU'**en cas de vétusté ou de délabrement d'un bâtiment, le conseil veut que la Municipalité puisse exiger que des travaux de réfection, de réparation ou d'entretien soient effectués à celui-ci ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 338 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

07.01.19

**8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 339 PORTANT SUR L'ADOPTION DES DIVERS TAUX DE TAXES, DE LA TARIFICATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'imposer diverses taxes et compensations pour faire face aux obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2019 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de fixer le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes dus, de même que certaines modalités de paiement ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du règlement a été préalablement donné à la séance extraordinaire du 5 décembre 2018 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement no 339 portant sur l'adoption des divers taux de taxes, de la tarification et des compensations pour l'année 2019 avec la modification du taux d'intérêt qui aurait dû être de 12 % au lieu de 15 %.

**9. CENTRALE 911CAUREQ versus CAUCA**

Sujet reporté

**10. POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL**

Sujet reporté

08.01.19

**11. MODIFICATION DE POSTE**

**ATTENDU** les besoins identifiés d'effectuer une mise à jour de la gestion numérique de la documentation de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

**ATTENDU** la nécessité de créer un poste de secrétaire-administrative pour assurer les besoins de secrétariat, d'administration générale et de la greffe ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'une secrétaire-administrative pour assurer la gestion documentaire dans un contexte d'une mise à jour technologique ;

**ATTENDU** la recommandation du directeur général :

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil crée le poste de secrétaire administrative.

**QUE** le Conseil décrète que le salaire soit celui tel que convenu au contrat de travail.

**QUE** la ressource pour combler ce poste existe à l'interne en la personne de Madame Gina Lévesque qui possède les compétences requises ;

**QUE** Madame Gina Lévesque soit nommé à titre de secrétaire-administrative ;

**QUE** le poste de secrétaire-réceptionniste ne soit pas aboli mais laissé vacant jusqu'à la fin de la mise en place de la gestion documentaire dans le contexte d'une mise à jour technologique.

**QUE** le présent Conseil autorise la signature, par le directeur général Monsieur Vincent Thibaudeau, du contrat de travail de Madame Gina Lévesque selon les conditions entendues.

09.01.19

**12. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NO 216.11.18 (OFFRE D'ACHAT DE TEAM RACING M. JANATHAN LEBEL)**

**ATTENDU QUE** Monsieur Janathan Lebel a déposé une offre d'achat pour les trois (3) canons à neige TurboCrystal ;

**ATTENDU QUE** par la résolution no 216.11.18, le conseil municipal a accepté

l'offre d'achat déposé pour l'achat des trois (3) canons à neige pour un montant de vingt mille (20 000 \$) dollars ;

**ATTENDU QUE** Monsieur Janathan Lebel a procédé au premier paiement le 19 octobre 2018 (6 800 \$) ;

**ATTENDU QU'**une erreur s'est glissée dans la résolution no 216.11.18 quant à la date limite pour le paiement et au ramassage final de l'équipement ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remplacer l'avant-dernier paragraphe de la résolution no 216.11.18 par ce qui suit :

**QUE** Monsieur Janathan Lebel a procédé au premier paiement le 19 octobre 2018 et **procèdera au paiement et au ramassage final en décembre 2018 au plus tard janvier 2019.**

10.01.19

**13. NOMINATION D'UN SUBSTITUT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST EN REMPLACEMENT DU CONSEILLER NICHOLAS OUELLET**

**ATTENDU QUE** par la résolution no 235.12.18 adoptée lors de la réunion tenue le 3 décembre 2018, le conseil a nommé le conseiller Nicholas Ouellet en tant que substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest ;

**ATTENDU QUE** le conseiller Nicholas Ouellet occupe la fonction de pompier volontaire auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest ;

**ATTENDU QU'**en tant que pompier volontaire auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest, le conseiller Nicholas Ouellet ne peut occuper la fonction de substitut à la Régie.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseiller Sarto Dubé soit nommé en tant que substitut pour représenter la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska, en remplacement du conseiller Nicholas Ouellet.

11.01.19

**14. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE DE LA DÉMARCHE MADA**

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de mettre à jour la politique MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en période de mise à jour de la démarche MADA ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu du Secrétariat aux aînés une prolongation jusqu'au 28 juin 2019 pour transmettre le Rapport final comportant tous les éléments et documents mentionnés à la convention d'aide financière signée le 24 mars 2016 ;

**ATTENDU QU'**un addenda doit être apporté à l'entente avec le Secrétariat aux aînés pour modifier les signataires de la demande d'aide financière ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Pacôme désigne le directeur général Vincent Thibaudeau et le conseiller René Royer signataires de l'addenda visant une prolongation jusqu'au 28 juin, afin de terminer la mise à jour de la démarche de la politique municipalité Amie des Aînés (MADA).

12.01.19

**15. DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE 250 256, BOULEVARD BÉGIN**

***Le maire Monsieur Robert Bérubé ne participe pas aux discussions.***

**ATTENDU QUE** Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement nous présente une demande de permis de rénovation pour le 250

256, boulevard Bégin ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 250 256, boulevard Bégin désire remplacer 7 fenêtres du côté nord du bâtiment principal par des fenêtres de mêmes dimensions que celles existantes, à l'exception de celles du côté de la lucarne qui seront rapetissées pour être de la même hauteur que celles à l'avant de la lucarne soit :

-Trois (3) fenêtres coulissantes à l'étage de 30 po X 56 po

-Quatre (4) fenêtres à battant au rez-de-chaussée de 35 po X 56 po de même type que celles de la façade déjà autorisées par le CCU ;

**ATTENDU QUE** les travaux permettront d'uniformiser la fenestration en utilisant le même type de fenêtres qu'en façade et de rétablir l'équilibre de la lucarne en rapetissant les fenêtres sur le côté afin qu'elles aient la même hauteur que celles en façade ;

**ATTENDU QUE** le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser l'émission du permis de rénovation pour le 250 256, boulevard Bégin avec suggestion au propriétaire de prévoir des encadrements de même type que ceux de la façade et si possible, de prévoir un carrelage dans les fenêtres coulissantes.

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation pour le 250 256, boulevard Bégin avec suggestion au propriétaire de prévoir des encadrements de même type que ceux de la façade et si possible, de prévoir un carrelage dans les fenêtres coulissantes.

#### **16. CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil et fait partie intégrante du procès-verbal et des archives.

#### **17. NOUVELLES AFFAIRES**

**13.01.19**

##### **17.1 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE EN LOISIR MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** le contrat d'embauche temporaire de la coordonnatrice en loisir municipal a pris fin en décembre 2018 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme désire que les activités de loisirs soient offertes à ses citoyens et que l'embauche d'une personne est nécessaire pour la bonne continuité de ces activités ;

**ATTENDU QUE** madame Angèle Banville est intéressée à poursuivre l'emploi temporaire de coordonnatrice en loisir municipal jusqu'au 31 mars 2019 ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'embauche temporaire de madame Angèle Banville à titre de coordonnatrice en loisir municipal selon le contrat d'embauche temporaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 mars 2019.

##### **17.2 FACTURE PARCOURS FIL ROUGE INC.**

Sujet reporté

**14.01.19**

##### **17.3 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**ATTENDU QUE** la Stratégie emploi jeunesse est l'initiative interministérielle qu'a lancée le gouvernement du Canada pour aider les jeunes de 15 à 30 ans à acquérir les compétences, les habiletés et l'expérience de travail dont ils ont besoin pour trouver un emploi de qualité et le conserver ;

**ATTENDU QUE** les objectifs d'Emploi d'été Canada mettent l'accent sur la création d'expériences de travail de qualité pour les jeunes afin de permettre aux jeunes de développer et d'améliorer leurs compétences ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Alain Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général, à présenter une demande de projet dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2019.

**QUE** ce présent Conseil autorise monsieur Vincent Thibaudeau, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, la demande de projet Emplois d'été Canada 2019 et tous les documents s'y rattachant.

#### **17.4 EMBAUCHE TEMPORAIRE POUR L'ANIMATION HEBDOMADAIRE ET LA PROGRAMMATION DU FOCUS**

Sujet reporté

15.01.19

#### **17.5 TRANSACTION DU 13-31 SAINT-LOUIS**

**ATTENDU QUE** monsieur Marc Jomphe souhaite acquérir l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 320 594 au Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Kamouraska, portant le numéro civique 13 à 31, rue Saint-Louis, à Saint-Pacôme ;

**ATTENDU QUE** le montant des taxes foncières dues à la Municipalité de Saint-Pacôme en date du 31 mai 2017 s'élevait à la somme de 41 802,15 \$, tel que constaté par le jugement devant la Cour municipale commune de Ville de La Pocatière rendu le 31 mai 2017 par l'Honorable Paul Routhier (Dossier no 16CV130001) ;

**ATTENDU QUE** le montant accumulé des taxes dus en date d'aujourd'hui depuis le 31 mai 2017 s'élèvent à la somme de 14 855,18 \$ ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme est disposée à convenir d'une entente avec Monsieur Marc Jomphe afin de l'aider à accéder à cette propriété;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte de la part de Monsieur Marc Jomphe un paiement de quarante-sept mille cinq cent dollars (47 500,00 \$), lequel sera affecté au paiement des taxes et des intérêts accumulés depuis le 31 mai 2017, et ensuite à la somme de quarante et un mille huit cent deux dollars et quinze cents (41 802,15 \$).

**QUE** malgré que ce paiement ne couvre pas l'entièreté des sommes dues à la Municipalité, que cette somme soit suffisante afin de libérer entièrement l'immeuble ci-dessus désigné de toutes les taxes municipales et intérêts dus depuis le 31 mai 2017 ainsi que des intérêts et taxes accumulés depuis cette date, jusqu'à la date de l'acte notarié constatant le titre de propriété de Monsieur Marc Jomphe.

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme obtienne de Monsieur Marc Jomphe une reconnaissance de dettes pour un montant de quinze mille (15 000,00 \$) afin de couvrir l'excédent des taxes et des intérêts qui étaient par ailleurs dues à la Municipalité. La Municipalité reconnaît que cette reconnaissance constituera une créance chirographaire, la Municipalité renonce ainsi à toute priorité ou sûreté à laquelle elle aurait ou pourrait avoir droit si cette somme était payable à titre de taxes foncières. Cette créance portera un intérêt annuel de 3 %, et sera payable annuellement sur une période de 5 ans, en 5 paiements égaux et consécutifs en capital et intérêts de 3 234,00 \$, le premier versement devenant dû et exigible un an suite à la date d'acquisition de ladite propriété par Monsieur Marc Jomphe.

**QUE** ce présent Conseil autorise le maire Monsieur Robert Bérubé et le directeur général Monsieur Vincent Thibaudeau à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, tous les documents se rapportant à cette transaction.

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16.01.19**

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore l'assemblée. Il est 20 h 20.

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Vincent Thibaudeau  
Directeur général